

AFP (07/06/10)

Le Conseil de Paris autorise le permis de démolir du jardin des Halles

PARIS - Le Conseil de Paris a autorisé lundi le maire PS Bertrand Delanoë à lancer les opérations de réaménagement des Halles, notamment le permis de démolir du jardin qui avait été annulé le 12 mai par la justice administrative.

Anne Hidalgo, adjointe au maire chargée de l'urbanisme, a par ailleurs annoncé que la mairie allait faire appel de cette décision de justice qui a déjà eu pour effet de différer le début des travaux de démolition.

Avec l'architecte David Mangin, "on présentera bientôt la nouvelle proposition de place René Cassin qui intègre totalement les recommandations du commissaire enquêteur. Nous avons tenu parole", a assuré Mme Hidalgo devant la presse.

Le réaménagement des Halles, au cœur de Paris, est un projet phare de la deuxième mandature de Bertrand Delanoë. Il prévoit la rénovation de la gare (RER et métro) où transitent 800.000 voyageurs par jour et du Forum, centre commercial de cinq niveaux sous-terre.

La démolition-reconstruction du jardin, un espace vert de 4,3 hectares, devait être la première grande étape de ce chantier prévu pour durer au minimum quatre ans, avec un budget de 760 millions d'euros.

Mais ses détracteurs, notamment des riverains, contestent le parti pris radical de démolition voulue par David Mangin, qui devrait aboutir à l'abattage de 343 arbres. Ils redoutent aussi la noria de milliers de camions pour déblayer les monceaux de gravats.

Le 12 mai le juge des référés du tribunal administratif de Paris avait donné gain de cause à l'Association Accomplir et à deux autres collectifs qui demandaient en urgence l'annulation du permis de démolir délivré par la mairie de Paris.